



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°22.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabio LUNAZZI, Maire,

Date de convocation :
15 avril 2026

Date d'affichage :
15 avril 2026

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 25
- ◆ Votants : 27

Etaient présents :

Madame **THEMIOT**, Monsieur **BERNARD**, Madame **HEBBAR**, Monsieur **LAPORTE**, Madame **TESSON**, Monsieur **LAGNEZ**, Madame **PEIRE**, Monsieur **CHANAL**, Adjoints au Maire.

Monsieur **SAINTE-BEUVE**, Madame **MARTIN**, Monsieur **GIACALONE**, Madame **LORENZO**, Monsieur **WIESEN**, Monsieur **LICETTE**, Madame **LERNATOWSKA**, Monsieur **BRODIER**, Madame **BIET**, Conseillers Municipaux délégués.

Monsieur **GEBAUER**, Madame **DOS RAMOS**, Monsieur **KOVAC**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **ESNEE**, Madame **LASHAB**, Monsieur **ROMERO**, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame **SOUFFRANT** a donné pouvoir à Monsieur **LAGNEZ**
Madame **KATACHE** a donné pouvoir à Madame **THEMIOT**
Secrétaires de séance :

Monsieur **SAINTE-BEUVE** et Madame **DOS RAMOS**

OBJET : RENOUELEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PROJETS « CHANTIER JEUNES » POUR 2026

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane LAPORTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7 ;

VU la délibération n° 02.02.2025 en date du 12 février 2025 portant sur le renouvellement du dispositif d'aides aux projets « chantier jeunes » ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de poursuivre sa politique de soutien à la jeunesse à travers le dispositif « chantier jeunes » à destination des Thillaysiens âgés de 16 à 25 ans ;

CONSIDÉRANT la mise en place de deux sessions pour l'année 2026 :

- **Session du 20 au 30 avril 2026 inclus** – Peinture du mobilier urbain
Horaires d'intervention : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 16h30
- **Session du 6 au 17 juillet 2026 inclus** – Soutien aux festivités d'été
Horaires d'intervention : 10h30 – 12h00 / 14h00 – 17h30
Les horaires pourront être adaptés en fonction de la planification des évènements,

CONSIDÉRANT qu'une campagne de communication a été organisée afin d'informer les jeunes et de recueillir les candidatures ;

CONSIDÉRANT qu'une commission composée d'élus et de représentants des services municipaux est chargée de la sélection des candidats ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide financière de 450 € par participant, versée directement aux organismes liés à leurs projets personnels ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **ADOPTE** la mise à jour du règlement du dispositif d'aide aux projets « chantier jeunes » pour l'année 2026 ;
- ⇒ **ATTRIBUE** à chaque participant une aide financière de 450 €, versée directement aux organismes concernés en lien avec leur projet personnel ;
- ⇒ **DIT** que les crédits ont inscrits au budget communal 2026 ;
- ⇒ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 29 avril 2026



Le Maire

Fabio LUNAZZI

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.